

**M. Aiken:** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Si je ne me trompe, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a une question complémentaire.

**M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, c'est une question complémentaire que je poserai au premier ministre. Comme le rapport Watkins a recommandé la création d'un organisme gouvernemental chargé de surveiller en permanence l'acquisition de sociétés canadiennes par des étrangers, le gouvernement songe-t-il à créer sous peu un organisme semblable?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, la chose n'est pas encore décidée mais nous étudions la question.

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme cette affaire et la menace qu'elle pose à la souveraineté du Canada suscitent un très grand intérêt—le ministre lui-même l'a reconnu dans sa réponse à la dernière question qui lui a été posée lorsqu'il a avoué que cette affaire intéressait plus de ministères que le sien propre—songe-t-il à la renvoyer à un comité permanent de la Chambre?

**L'hon. M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je n'en vois pas l'utilité en ce moment. Bien entendu, toute révision de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions serait renvoyée à un comité de la Chambre où toute la question serait étudiée à fond. Toutefois, pour ce qui est de la première partie de la question du député, j'ai signalé, en effet, dans ma première réponse, que cette offre semble être une offre d'achat portant sur les actions d'une compagnie canadienne et faite par une société étrangère multinationale à une autre société du même genre.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** D'après la réponse du ministre, il a dû consulter les avocats de son ministère ou du ministère de la Justice, pour s'assurer qu'il n'y a aucune infraction à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, si la transaction a été conclue, comme on le prétend. Le ministre a-t-il consulté des avocats?

**L'hon. M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je ne pense pas qu'il me soit permis de donner une opinion juridique...

**M. Woolliams:** Ce n'est pas ce que je demande.

**L'hon. M. Basford:** ...mais j'ai évidemment consulté mes hauts fonctionnaires ce matin et, je le répète, il me semble que l'offre d'achat

de ces actions, telle qu'elle est rédigée, n'enfreint pas la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Naturellement, le directeur est au courant de ce genre d'affaires, car il suit cela de près, comme il l'a clairement indiqué dans son dernier rapport annuel; il semble donc que s'il y a eu ou s'il y a plus tard infraction à la loi, le directeur prendra les mesures qui s'imposent.

## AIR CANADA

### LA GRÈVE DES MÉCANICIENS—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. A-t-il reçu de l'Association internationale des machinistes ou d'Air Canada des communications dans lesquelles on demande de l'aide pour la reprise des négociations, dans l'espoir d'un règlement de la grève actuelle?

**L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail):** Monsieur l'Orateur, en fin de semaine, j'ai reçu deux télégrammes, l'un hier et l'autre ce matin, je crois, dans lesquels on demande l'aide du ministère du Travail. Si on me le permet, j'aimerais développer un peu ma réponse et faire une confidence à la Chambre: personne dans le pays ne serait plus heureux que le ministre du Travail de voir cette grève prendre fin.

Cela dit, je dois signaler que la grève ne pourra être réglée que grâce à la liberté des conventions collectives plutôt que par l'adoption d'une mesure législative d'urgence à la Chambre des communes, du moins tant qu'elle ne deviendra pas une crise nationale. Si les deux parties sont dans une impasse en ce moment, c'est parce qu'elles n'ont pas réussi à s'entendre après six mois de négociations. Avant la grève, nous avons mis à la disposition des parties les services de M. Kelly et, par la suite, ceux de M. Wilson. Pourtant, elles n'ont pas réussi à régler essentiellement leurs différends.

En réponse à la question, je dirai que même après avoir reçu ces télégrammes, je n'ai pas l'intention en ce moment de mettre le ministère du Travail à la disposition des deux parties. Je ne le ferai que lorsque j'aurai pu m'entretenir officiellement avec chacune d'elles afin de savoir si ces télégrammes ne visaient qu'à me convaincre de donner aux syndiqués et au public l'impression que des entretiens sérieux se poursuivent, alors qu'en réalité, il n'en est rien.

**M. Lewis:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je peux assurer au ministre que je ne songe ni ne songerais à proposer l'adoption d'une mesure législative. Mais comme le ministre a reçu ces télégrammes et